

La facture du plan Très haut débit dérape de 15 milliards d'euros

Par latribune.fr | 31/01/2017



| "A ce jour l'équipement de la France en matière de réseaux de communications électroniques se caractérise par une couverture en haut débit satisfaisante mais inégale et par un retard prononcé en très haut débit par rapport aux pays de l'Union européenne", note le rapport de la Cour des comptes. (Crédits : reuters.com) D'après la Cour des comptes, la couverture de l'Hexagone en Internet fixe à très haut débit ne sera pas achevée en 2022. En outre, elle devrait nécessiter pas moins de 15

milliards d'euros supplémentaires, en plus des 20 milliards précédemment annoncés.

La couverture complète du territoire français en haut et très haut débit fixe, que le gouvernement a fixée à l'horizon 2022, prendra plus de temps que prévu et nécessitera près de 15 milliards d'euros d'investissements supplémentaires, selon un rapport de la Cour des comptes rendu public mardi. Si l'objectif intermédiaire d'une couverture de 50% des foyers et locaux professionnels en 2017 (soit environ 17,5 millions de prises), sera bien atteint, *"l'insuffisance du co-investissement privé compromet l'atteinte de 100% en 2022"*, relèvent les sages de la rue Cambon dans ce premier bilan de l'état du déploiement des réseaux fixes de haut et de très haut débit en France.

"A ce jour l'équipement de la France en matière de réseaux de communications électroniques se caractérise par une couverture en haut débit satisfaisante mais inégale et par un retard prononcé en très haut débit par rapport aux pays de l'Union européenne", note le rapport, qui précise que seuls 45% des foyers français sont couverts en très haut débit, contre une moyenne européenne de 71%.

"Le plan France très haut débit vise à rattraper ce retard mais il s'annonce plus long et plus coûteux que prévu", estime la Cour des comptes, qui se prononce pour la première fois sur cette politique publique. *"A mi-2016, il restait un peu plus de 7 millions de logements à couvrir en fibre optique jusqu'à l'abonné en zone d'initiative publique sur une période de six ans et demi, ainsi que 14,2 millions en zone d'initiative privée"*, des chiffres qui ne concernent que les déploiements et non les raccordements finaux des logements, rapporte la Cour des comptes.

Travaux complémentaires

Ainsi, selon elle, *"les 20 milliards d'investissements publics et privés annoncés seront de facto largement dépassés et le programme d'équipement se déroulera sur une période bien plus longue"*. En cause notamment, le coût du raccordement final de l'abonné, qui n'a pas été pris en compte par le gouvernement, et impliquerait 4,5 milliards d'euros d'investissements supplémentaires. En outre, *"le plan France très haut débit comporte en germe des travaux complémentaires qui s'étendront au-delà de 2022, et de nombreux schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique ont adopté des échéances pouvant aller jusqu'à 2030"*, souligne la Cour des comptes.

Ces travaux complémentaires, d'un montant d'environ 10,4 milliards d'euros, seront nécessaires pour couvrir et raccorder 7 millions de foyers se situant en zone d'initiative publique qui n'auront pas été traités avant 2022, précise le rapport. *"Sans aucun dérapage de coûts, la Cour considère ainsi que l'estimation totale de l'ordre de 35 milliards d'euros est plus proche de la réalité des investissements qui seront réalisés (raccordement final inclus) à échéance de tous les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique"*, soit autour de 2030, conclut le rapport. L'essentiel de ces investissements, soit près de 24 milliards, concerneront les zones d'initiative publique alors que le co-investissement privé anticipé à hauteur de 3 milliards d'euros n'a atteint pour le moment qu'un milliard d'euros.

(avec AFP)